

## Informations sur la quarantaine

Actuellement, toutes les personnes qui ont été testées positives pour le nouveau coronavirus (SRAS-CoV-2) ou qui ont eu un contact étroit avec une personne qui a été testée positive (par exemple, vivant dans le même ménage) doivent être placées en quarantaine.

Ils sont légalement tenus de respecter la quarantaine. Ils reçoivent donc un "ordre de quarantaine" du bureau de l'ordre public. Le bureau de l'ordre public effectue des contrôles aléatoires et peut imposer des amendes allant jusqu'à 1000 euros en cas de non-respect. La quarantaine sert de protection contre une nouvelle propagation du virus. Elle dure généralement 14 jours, car c'est le temps qui s'écoule entre l'infection et l'apparition de la maladie.

### Pendant la quarantaine :

- Vous ne devez pas quitter l'appartement.
- Les seules exceptions sont le chemin vers un site de test corona ou éventuellement vers un cabinet médical.
- Vous ne devez recevoir aucun visiteur.
- Si une visite ne peut être évitée, la distance entre les personnes doit être de 1,5 m et vous et votre visiteur devez porter un masque.
- Si vous avez vous-même été testé positif, vous ne devez avoir aucun contact physique avec votre famille, c'est-à-dire que vous devez rester dans votre propre chambre et ne pas prendre de repas, etc. avec les autres.
- Aérez régulièrement et vigoureusement toutes les pièces.
- Respectez les règles d'hygiène : pas de contact physique avec les autres, lavez-vous les mains fréquemment et soigneusement, ne partagez pas vos serviettes, etc. Éternuez dans le creux de votre bras ou dans un mouchoir jetable.
- Observez vous-même les signes de maladie de toutes sortes.
- Si vous vous sentez malade, appelez votre médecin de famille (n'allez pas au cabinet médical sans consultation téléphonique préalable) et discutez avec lui de la suite de la procédure. Si votre état de santé se détériore considérablement, composez le 112 et dites-leur que vous êtes en quarantaine à cause de la corona ; les services d'urgence pourront alors se protéger avec les vêtements de protection appropriés.

Si vous avez des questions, veuillez appeler le téléphone des citoyens du bureau de santé de Heinsberg du lundi au vendredi de 9 à 12.30 heures au 02452 / 131313.